

NOS NOCES D'OR

au 24 mai prochain

La célébration des noces d'or de l'Union St-Joseph du Canada aura lieu, comme nous l'avons annoncé depuis longtemps, le 24 mai prochain.

L'Exécutif de la Société est à préparer un programme varié et des plus intéressants. Avec le concours toujours actif et généreux des Conseils de District, nul doute qu'il parviendra à faire une fête digne de la mutualité catholique et canadienne-française.

Mais il faut que les Conseils locaux mettent aussi la main à l'œuvre. Ceux de la région d'Ottawa pourront facilement venir prendre une part active à la célébration. Quant aux Conseils éloignés, il importe que des délégués les représentent au cinquantenaire de la Société. Pour cela, il faut s'y prendre à l'avance et créer un fonds particulier à même lequel devront se solder les dépenses des délégués. Nombreux sont les moyens à la disposition des conseils locaux pour mettre de côté l'argent nécessaire à l'envoi d'une délégation à Ottawa. Les taux de chemins de fer seront réduits, à l'occasion de la Fête de la Reine. Et ce n'est pas un mince avantage pour ceux qui ne l'ont pas encore eu, que de visiter la ville appelée justement la "Washington du Nord".

Notre appel ne s'adresse pas seulement aux conseils locaux, mais encore aux membres individuellement. Plusieurs d'entre eux peuvent agir en sorte de pouvoir faire un voyage à Ottawa, en mai prochain. Qu'ils économisent quelque argent chaque semaine à cet effet. Et, ils en seront bien récompensés.

En effet, le cinquantenaire de la Société donnera lieu à une grande démonstration religieuse et nationale; religieuse parce que l'Union St-Joseph du Canada a rendu des services signalés à la cause catholique, nationale parce qu'elle a été le rempart contre lequel se sont brisés les assauts des anglicisateurs qui rêvaient de l'absorption de l'élément français ontarien par la majorité anglaise de la province.

M. Eugène J. Labelle

Il nous fait plaisir de présenter, aujourd'hui, à nos lecteurs, M. Eugène J. Labelle, membre de l'Exécutif de l'Union St-Joseph du Canada et échevin du quartier By de la ville d'Ottawa.

Jeune encore, puisqu'il n'est âgé que de trente-neuf ans, Monsieur Labelle jouit d'une grande popularité et d'une considération égale à son mérite. Il est le fils de ses œuvres. Ses succès sont le résultat de son travail infatigable et de sa conduite irréprochable. Bon chrétien, excellent citoyen, on le voit payer généreusement de sa personne dans toutes les œuvres religieuses et nationales. Ses concitoyens, en le chargeant de la défense de leurs intérêts au Conseil de Ville de la Capitale, ont voulu lui témoigner leur confiance et rendre hommage à son intégrité, à son patriotisme et à son civisme.



M. EUGENE J. LABELLE,
Echevin de la ville d'Ottawa, membre de l'Exécutif de l'Union St-J. du Canada.

Natif d'Ottawa, Monsieur Eugène Labelle a fait ses études à l'Ecole Brébœuf, puis à l'Université d'Ottawa où il a suivi le cours classique jusqu'aux humanités. Tour à tour, chef de nouvelles au "Canada", commis de la maison Laverdure et gérant de la maison Foisy, il fut ensuite appelé au poste de premier secrétaire-trésorier du Monument National d'Ottawa et de secrétaire-receveur du Conseil Notre-Dame de l'Union St-Joseph du Canada, fonction qu'il occupe à la satisfaction générale, depuis six ans.

A l'âge de vingt-deux ans, il épousait Mademoiselle Emma Lorrain, fille de M. Joseph Lorrain, manufacturier de monuments. Il est aujourd'hui à la tête d'une famille de sept enfants.

L'Union St-Joseph du Canada félicite sincèrement M. Eugène Labelle, l'un de ses directeurs, du succès électoral qu'il vient de remporter.

Le chemin du travail et de l'honneur conduit au succès et aux honneurs.

ELECTIONS MUNICIPALES D'OTTAWA

Avec plaisir, nous félicitons de leur victoire les Canadiens-français, membres de l'Union St-Joseph du Canada, que le suffrage populaire a désigné pour siéger au Conseil de Ville d'Ottawa.

Voici les élus: Contrôleur, M. le Dr R. H. Parent; échevins, MM. Eugène Labelle, A. W. Desjardins, W. C. Rowe, Oscar Racine, Arthur Beaulieu, Ernest Laroche.

M. E. Laverdure, qui a posé sa candidature à la mairie, a été battu par un anglais protestant. Mais, il lui reste l'honneur d'avoir défendu le principe qui veut que l'élément canadien-français ait un maire de sa nationalité de temps en temps. Les électeurs de langue anglaise n'ont pas fait montre de générosité, pas même de justice, en refusant leur vote au candidat canadien-français.

ASSEMBLEES.

La Constitution dit clairement que le Bureau de direction de chaque Conseil local doit se réunir tous les quinze jours. Elle stipule aussi que l'Exécutif peut suspendre ou révoquer la charte de tout Conseil local qui refuse ou néglige de tenir des assemblées régulières sans raison grave.

Nous prions nos Conseils locaux de tenir régulièrement leurs assemblées. Il ne faut pas que ce soit quelques officiers seulement qui procèdent à l'administration des affaires d'un Conseil local; il faut que tout le Bureau de direction participe à cette administration. C'est lui qui est responsable. Et, la concentration de pouvoirs et de prérogatives dans les mains d'une seule personne n'est propre qu'à créer des difficultés et qu'à nuire aux intérêts véritables de la Société.

Il incombe au Bureau de direction d'apporter un soin méticuleux à la vérification des demandes de bénéfices en maladie. Certains Conseils ne sont certainement pas, sous ce rapport, bien administrés. Et, durant certaines périodes, le montant payé en bénéfices en maladie semble trop élevé.